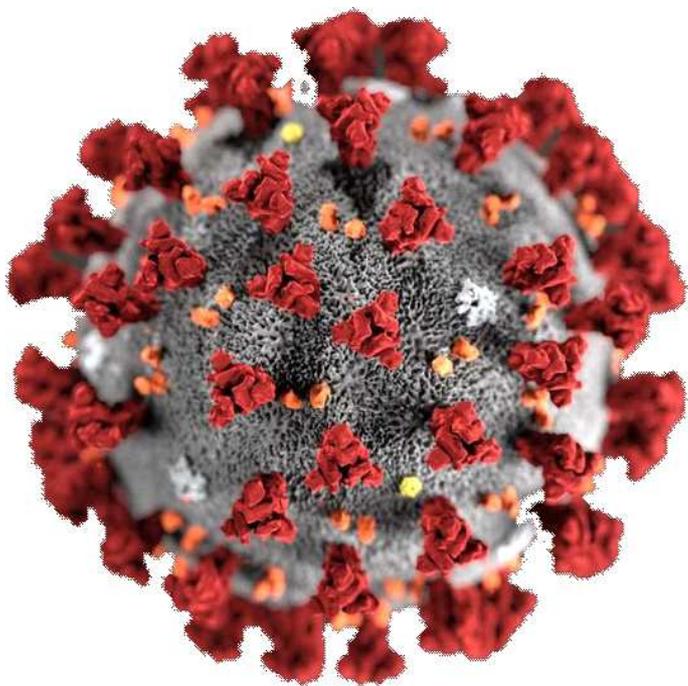


**Procès des gilets jaunes au Puy le 9 mars ,
une prise de position intersyndicale
« Ni répression, ni boucs émissaires »**

P.2

Journal trimestriel de l'Union Départementale cgt-FORCE OUVRIERE
de la Haute-Loire - N° 199 - Mars 2020 - www.fo43.fr

CORONAVIRUS : PAS DE QUARANTAINE POUR LES REVENDICATIONS !



**Retrait de la réforme
des retraites !**

**Non aux interdictions de
rassemblement !**

Réunions publiques intersyndicales

d'information et de mobilisation en Haute-Loire

**LE PUY EN VELAY - Jeudi 19 mars à 18h -
Salle Coluche (Val vert)**

**BRIOUDE - Mardi 24 mars à 18h - Salle
Allier - l'Instruction - Place du Postel**

**MONISTROL SUR LOIRE - Mercredi
25 mars à 18 h - Salle du Château**

P.3

**MARDI
31 mars**

Grève

Interprofessionnelle

Manifestation

**10h30 Place Cadelade
Au Puy en Velay**

Procès des gilets jaunes au Puy en Velay,

« Ni répression, ni boucs émissaires » affirment les syndicats !

Lundi 9 mars se tenait au Puy en Velay le procès de quatre gilets jaunes suite à la manifestation du 1er décembre 2018 au Puy en Velay.

Devant le palais de justice, nombre de gilets jaunes étaient venus soutenir les accusés.

Une banderole « avocats en colère en Haute-Loire » était également tendue entre les colonnes.

Les responsables syndicaux et des militants de FO, la CGT, FSU et Solidaires étaient présents comme ils l'avaient annoncé dans un communiqué intersyndical au titre sans équivoque : « NI RÉPRESSION, NI BOUCS ÉMISSAIRES ! »

« Nous tenons à rappeler que des centaines de milliers de gilets jaunes se sont mobilisés dans tout le pays pour des exigences de pouvoir d'achat, de justice sociale et de justice fiscale, de défense des services publics. Ces exigences restent légitimes, elles sont aussi les nôtres.

Au lieu de répondre à ces revendications, le gouvernement a au contraire renforcé les mesures antisociales : privatisation d'ADP et de la Française des jeux, réforme de la fonction publique... Il



a usé et abusé de la répression à l'encontre de tous les mouvements sociaux.

Aujourd'hui il ose même utiliser le 49-3 pour essayer d'imposer une réforme des retraites rejetée par une majorité des salariés et de la population.

Nous refusons la répression, tout comme la désignation de boucs émissaires.

Nous exigeons la satisfaction de nos revendications et en particulier le retrait de la réforme des retraites.

C'est pourquoi nos organisations syndicales seront présentes, en marque de

solidarité, aux côtés du mouvement des gilets jaunes le lundi 9 mars à 8h30 devant le palais de justice du Puy en Velay comme nous le sommes auprès de toutes les victimes de la répression des mouvements sociaux et syndicaux. »

Le verdict a été rendu avec des peines de prison pour tous les accusés.

Dans le rassemblement, une banderole rappelait cette maxime de Jean de la Fontaine : « selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir ». Que rajouter d'autre ?

Coup de tonnerre chez Uber : leurs chauffeurs sont des salariés !

On lira ci-dessous la réaction de la confédération FO au jugement de cour de cassation à l'encontre de la société Uber. Au centre du « nouveau monde » prôné par le Président de la République, il y a la destruction du contrat de travail salarié. Mais l'ancien monde a su rappeler à son souvenir les règles protectrices du Code du travail, résultats de décennies de combat syndical.



Par un arrêt en date du 4 mars 2020, la Cour de cassation vient de juger qu'un chauffeur Uber n'est pas un indépendant quand il travaille pour la plateforme (Cass. soc., 4-3-20, n°19-13316, PBRI) !

Le chauffeur qui a recours à l'application Uber ne se constitue pas sa propre clientèle, ne fixe pas librement ses tarifs et

ne détermine pas les conditions d'exécution de sa prestation de transport. Pour chaque course, la plateforme fixe le montant, donne des instructions strictes (itinéraire imposé), en contrôle l'exécution et sanctionne le chauffeur en cas de non-respect des règles fixées.

Lien de subordination

La Cour met en lumière l'existence d'un lien de subordination, justifiant la requalification de la relation contractuelle en contrat de travail. Désormais, il ne sera plus possible pour Uber de l'ignorer : peu importe que ses travailleurs disposent de la liberté individuelle de se connecter ou non à la plateforme sans risquer une sanction disciplinaire.

FO a été la seule organisation syndicale partie intervenante dans cette affaire : la lutte contre l'ubérisation de la société

té a toujours été l'une de nos priorités.

(...) Il appartient désormais à Uber, en dehors de toute action juridique de ses chauffeurs, d'appliquer cette décision en leur reconnaissant à tous, le statut de salariés et les droits y afférents (congés payés, assurance maladie, prévoyance, obligation en matière de santé et sécurité, bénéfice d'une convention collective, représentations syndicales et élue...).

Nul besoin de nouvelles règles

(...) Politiquement, nul besoin d'inventer des nouvelles règles qui permettent « la liberté et la protection » pour les travailleurs des plateformes comme le préconise le gouvernement à la suite de cet arrêt remarqué et remarquable de modernité, le code du travail actuel se suffit à lui-même !

CORONAVIRUS : PAS DE QUARANTAINE POUR LES REVENDICATIONS !

La commission exécutive de l'Union Départementale FO se réunit le 13 mars 2020, le lendemain de l'intervention du Président de la République.

Tous les militants FO sont inquiets face au développement de la crise sanitaire. Ils le sont d'autant plus que les grèves qui se sont déroulées ces derniers mois à l'hôpital public ont mis en lumière les difficultés croissantes de fonctionnement au quotidien dues aux suppressions d'emplois par dizaines de milliers ces dernières années.

Assurer la santé publique pour FO passe par l'annulation des contre réformes contre l'hôpital et par la création massive de postes, la réouverture des lits et des services.

Depuis 2006 (au moins) les programmes de recherche scientifique sur le coronavirus ont subi des réductions drastiques. De même, les fermetures d'entreprises textiles qui participent à la fabrication de masques médicaux, telle la SA Cheynet à St Just Malmont en 2019, créent une situation de pénurie.

Les salariés ne doivent pas être les premières victimes : l'Union Départementale FO appelle ses syndicats et sections syndicales à agir pour que toutes les mesures soient prises par les employeurs pour protéger la santé et la sécurité au travail (en particulier pour les salariés à risque), pour préserver les conditions de travail et de rémunération, pour permettre la garde des enfants au foyer. Elle les appelle à la vigilance sur le respect de la législation de mise en place du télétravail.

De même, les obligations de réunion et de consultation des représentants du personnel sur toutes les mesures qui concernent les salariés doivent être respectées, dans le privé et le public pour que le syndicat puisse faire valoir ses revendications.

Face à la récession économique, l'Union Départementale sera aux côtés de ses structures qui agissent pour le maintien de l'emploi et des salaires dans les entreprises qui pourraient se trouver en difficulté.

Dans une telle situation, nombre de salariés en intérim et en

CDD risquent de se trouver très vite au chômage. La nouvelle réglementation fixée par le gouvernement entrera en vigueur le premier avril. Elle conduit à une baisse importante des droits et de l'indemnisation des demandeurs d'emploi. FO exige que cette réforme ne soit pas mise en place.

Le chef de l'Etat a appelé à « faire bloc ». En même temps il poursuit le processus d'adoption du projet de loi sur les retraites et c'est lors du premier conseil des ministres de crise sur le coronavirus que la décision de recourir au 49-3 a été prise. FO se félicite de la réaction de colère spontanée suite à cette annonce qui renforce l'esprit de résistance et de combat qui s'est manifesté depuis le 5 décembre 2019 sur l'exigence qui demeure : le retrait de la réforme.

Nous ne mettrons pas notre action revendicative en quarantaine !

Nous n'accepterons aucune remise en cause de notre droit à agir collectivement, à nous rassembler et à manifester pour stopper l'adoption du régime universel par points. De même nous condamnons l'escalade de la répression gouvernementale à l'encontre de tous les manifestants : syndicalistes, gilets jaunes, lycéens, avocats, sapeurs pompiers, féministes... La situation d'urgence ne saurait être prétexte à une remise en cause des libertés publiques.

Des initiatives intersyndicales sont prises: réunions publiques au Puy, Brioude et Monistrol sur Loire, grève nationale interprofessionnelle du 31 mars. La Commission Exécutive appelle ses syndicats à continuer de réunir leurs instances syndicales, à organiser réunions et assemblées générales des salariés pour discuter et décider de l'action efficace pour les revendications et rappelle que la préparation de la grève interprofessionnelle jusqu'à satisfaction reste à l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité le 13 mars 2020 – 11h30

DERNIERE MINUTE : Le premier ministre a annoncé à 14 h l'annulation de tous les rassemblements de plus de 100 personnes. Notre communiqué reste d'actualité : nous n'acceptons pas !



« 49-3, on n'en veut pas ! »

On ne lâche rien jusqu'au retrait de la loi !

« On ne lâchera pas » c'est ce que nous avons exprimé en Haute-Loire et dans tout le pays en nous rassemblant et en manifestant dès l'annonce du 49-3 par le gouvernement.

Ce passage en force est un aveu de faiblesse : la population rejette à 60% le projet de loi et à 70% elle condamne l'utilisation du 49-3 (sondage).

La répression des manifestants, quels qu'ils soient, **est inacceptable** : féministes, syndicalistes, gilets jaunes...

La mobilisation se poursuit pour le retrait du régime universel à points et contre les décisions antisociales du gouvernement. **Préparer la grève totale pour faire céder le gouvernement reste à l'ordre du jour.**

- ◇ **De multiples initiatives** sont prises dans tout le pays.
- ◇ **Les avocats** poursuivent leur grève.
- ◇ **Dans les universités**, étudiants et professeurs en grève massive le 5 mars décident dans les assemblées générales de la reconduire et de l'amplifier.

Participez toutes et tous aux réunions publiques unitaires

Pour nous informer et débattre sur le contenu du projet de loi

Pour discuter et réussir la suite de la mobilisation

LE PUY EN VELAY

Judi 19 mars à 18h - Salle Coluche (Val vert)

BRIOUDE

Mardi 24 mars à 18h - Salle Allier - l'Instruction

MONISTROL SUR LOIRE

Mercredi 25 mars à 18 h - Salle du Château

29 février : la colère

"49-3 ON N'EN VEUT PAS !" : Rassemblement spontané au Puy

Dès l'annonce du recours au 49-3, au Puy, comme dans un grand nombre de villes de France, un rassemblement a eu lieu à 20h30 devant la Préfecture.

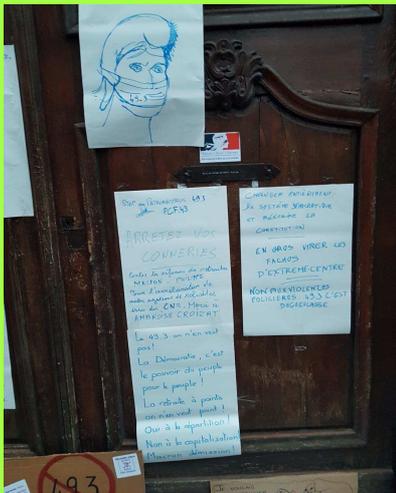
Environ 200 militants se sont retrouvés, contactés en urgence par les Unions Départementales FO et CGT, la FSU, Solidaires et les gilets jaunes.

"49-3, on n'en veut pas", "on est là, on est là", "Non, non, non, à la réforme Macron", c'est avec ces chants et slogans qu'un cortège s'est ensuite constitué et a fait le tour du centre-ville. Les manifestants se sont séparés, bien décidés à recommencer dès que possible !

La Confédération FO a également réagi immédiatement considérant l'annonce du gouvernement sur le 49.3 comme une attitude inacceptable.



A Brioude, 100 manifestants se sont rassemblés également devant la Sous Préfecture le 3 mars 2020. Ils en ont profité pour exposer, avec humour, leurs revendications sur les portes du bâtiment.



3 mars 2020

Non au 49-3 : Manifestations réussies

Mobilisés en urgence, comme dans toute la France, 450 militants se sont retrouvés devant la Préfecture du Puy à 18h Mardi 3 mars, au moment même où l'Assemblée Nationale discutait des motions de censure.

Des discours déterminés du côté des responsables syndicaux, bien décidés à ne rien lâcher jusqu'au retrait.



Du côté de FO, comme de la CGT, les Secrétaires Généraux ont souligné la décision de leurs confédérations respectives de "claquer la porte" de la conférence de financement puisque la discussion sur les revendications des organisations syndicales est impossible.

Une manifestation a ensuite fait le tour du centre ville pour se dissoudre à 20 h.

FO claque la porte de la conférence de financement



Le Bureau confédéral a pris connaissance de la lettre adressée par le Premier ministre aux organisations syndicales et patronales. (...)

FO réaffirme son attachement au système actuel de retraite qui, appuyé sur les

meilleures périodes de la vie active, contribue justement, comme le rappelle le Conseil d'État, à résorber ces difficultés et inégalités au moment de la retraite. (...)

Les aides publiques aux entreprises atteignent environ 140 milliards d'euros annuels, soit près de la moitié du volume annuel de l'ensemble des prestations de retraite. (...)

Le Premier ministre avait, dès le départ, fixé des contraintes inacceptables, comme le refus de mesures conduisant à augmenter le coût du travail, autrement dit le refus de l'hypothèse de l'augmen-

tation des cotisations (...).

Dans ces conditions, le Bureau confédéral estime que la Conférence ne permet pas de garantir la liberté de négociation et la pratique contractuelle auxquelles FO est essentiellement attachée. (...)

La cohérence amène FO à refuser de cautionner l'impasse à laquelle conduit cette Conférence de l'équilibre et du financement – celle du recul à nouveau de l'âge de la retraite – et estime par conséquent le moment venu d'en sortir.

FO s'adresse en ce sens aux autres confédérations syndicales.

traites, FO dit stop !

FO en campagne à l'occasion du 8 mars

« La réforme des retraites, encore une violence faite aux femmes ! »

L'intersyndicale nationale a décidé de mettre en exergue, à l'occasion du 8 mars, les dangers que représente la réforme des retraites. C'est dans ce cadre là que les responsables de l'Union Départementale FO tenaient jeudi 6 mars une conférence de presse.

« Nous avons édité un tract, déjà distribué sur les lieux de travail, pour exposer nos arguments » expliquait Bernadette TAVERNIER, infirmière en hôpital. « Le gouvernement prétend que le système actuel de retraites serait défavorable aux femmes, mais ce qui crée les inégalités à la retraite, ce sont les inégalités au travail, pas le système.

Le revenu salarial des femmes inférieur de 24% et à travail égal, une femme gagne 9% de moins qu'un homme. De plus elles occupent des emplois moins qualifiés et avec moins de responsabilité.

Ce que nous revendiquons, c'est un salaire égal pour un travail égal et une retraite égale »

« C'est le système à points qui va défavoriser fortement les femmes », renchérit Agnès CHICHEREAU, professeure.

« Aujourd'hui nous avons un calcul sur les 25 meilleures années dans le privé, ou sur les 6 derniers mois hors prime dans le public. Avec un décompte en points on compte toutes les années, les bonnes comme les mauvaises. Or ce sont les femmes qui ont les carrières les plus accidentées et précaires.

80% des temps partiels sont occupés par des femmes. Le montant de leurs retraites va se trouver fortement amputé.»

De même, pour les syndicalistes, la mise en place de l'âge d'équilibre va obliger les femmes à partir plus tard en retraite. « Avec



des retraites encore plus basses, quelle femme va pouvoir se permettre de se voir infliger une décote définitive de 5% par année manquante si elle part à 62 ans au lieu de l'âge pivot ? », lequel serait fixé à 64 ans dans un premier temps (en 2027) pour aller très vite à 67 ans.

La promesse d'une retraite minimale à 1000 € ne convainc pas plus les militantes FO.

« Ces 1000 € ne concernent que celles qui auraient une carrière complète au SMIC » explique Michelle LEYRE, « je travaille dans la grande distribution, une profession à majorité féminine. La plupart des contrats sont à temps partiel subi et beaucoup de mes collègues s'arrêtent pour des congés parentaux. Donc je n'en vois pas qui pourront aligner 43 ou 45 ans, surtout à temps plein. C'est donc une promesse qui ne les concerne pas. Et c'est vrai aussi dans d'autres secteurs professionnels féminins ».

Quant à la prise en compte de la pénibilité,

le gouvernement n'a pas plus persuadé.

« Je suis aide soignante en hôpital public », explique Chrystelle CHASTAGNER, « tout le monde reconnaît que c'est un métier pénible et c'est pour cela que nous avions la possibilité de partir à 57 ans. Beaucoup d'entre nous se trouvent en invalidité avant cet âge. Maintenant ce sera 62 ans avec décote ou 65 ans sans.

En plus le port de charges n'est pas reconnu dans les critères de pénibilité. Si malgré tout nous parvenons encore à avoir un départ anticipé à 60 ans il y aura quand même une décote à cause de l'âge pivot. Où est le progrès ? On sera perdantes dans tous les cas ! Travailler 3, 5, 7 ans de plus, c'est ce que nous promet le gouvernement. Pas question ! »

Bien décidées à continuer le combat pour le retrait de la réforme des retraites, dans les jours qui viennent les distributions de tracts et rencontres avec les salariées vont être multipliées afin de préparer les prochaines échéances revendicatives.

Réforme des retraites :

Les demandeurs d'emploi sans indemnité pourraient être les grands perdants

(JT France 2 - 9 mars 2020) Les demandeurs d'emploi qui ne touchent pas d'allocation pourraient bientôt ne plus créer de nouveaux droits pour leur retraite. "L'État doit nous accompagner un peu. Et s'il ne nous accompagne pas au chômage ni à la retraite, on n'est vraiment accompagné nulle part", regrette une jeune demandeuse d'emploi. (...)

Dans le système actuel, les chômeurs sans indemnité acquièrent entre quatre et six trimestres de cotisation, une situation possible qu'une fois dans leur carrière. Désormais avec les réformes, ils n'auront droit à aucun point.

Pour le secrétaire d'état chargé des retraites, Laurent PIETRASTZEWSKI la position est claire : "La retraite est le reflet de la carrière : lorsqu'il n'existe pas de revenu d'activité ou un revenu de remplacement, il est logique qu'il n'y ait pas de droits à la retraite."

C'est le gouvernement qui casse les droits à l'indemnisation. PLUS CYNIQUE, TU MEURS !

Finances publiques

Accueil d'un service national au PUY : un plus pour les citoyens?



FO-DGFIP 43 n'est pas dupe de l'opération de communication du ministre DARMANIN qui a fait publier le 29 janvier dernier une première liste de 50 villes censées accueillir des services de la DGFIP actuellement localisés en Ile de France et dans d'autres grandes métropoles comme Lyon, Marseille...

Dans cette démarche qui, selon le ministre, vise à rapprocher notre administration des citoyens, la ville du PUY EN VELAY a été retenue par un comité interministériel de sélection.

Liquidation du réseau à l'horizon 2022

Depuis juin dernier, les personnels de la DGFIP dénoncent et combattent le projet de Nouveau Réseau de Proximité du même ministre, annonciateur de la liquidation pure et simple de notre réseau à l'horizon 2022. En Haute-Loire : fermeture de toutes

les trésoreries, transfert du Service des Impôts des Particuliers d'Yssingaux au Puy en Velay, transfert des Services des Impôts des Entreprises de Brioude et du Puy en Velay à Yssingaux.

Ce n'est pas la mise en place de conseillers aux collectivités locales et d'accueils de proximité, style Maisons France Services, aux compétences multiples et la plupart du temps sans lien avec les missions de la DGFIP, qui vont pallier à l'absence de notre administration sur le département.

Rajoutons que depuis 2014, les services des Finances Publiques en Haute-Loire ont subi la suppression de 63 emplois.

Le 4 février, la direction locale a reçu les représentants des personnels FO-DGFIP43 qui avaient sollicité une audience sur le sujet de la « démétropolisation ».

Aucune réponse satisfaisante

Parmi nos questions : combien de personnels des grandes métropoles seront volon-

taires pour venir « s'exiler » en province, quels services et quelles missions en relation directe avec le public seront concernés ?

Nous n'avons eu aucune réponse satisfaisante. Ni le périmètre, ni le nombre d'emplois, ni le lieu d'implantation, ni le calendrier final ne sont définis à l'heure actuelle.

Par contre, nous avons bien eu confirmation que les services délocalisés ne seraient pas des services d'accueil du public.

Les annonces sont de toute évidence prématurées et loin des besoins de la population tels qu'ils se sont exprimés ces derniers mois.

La section FO-DGFIP 43 dénonce cette manipulation médiatique et électoraliste à la veille des municipales, qui tend à faire croire que nos concitoyens auront dès 2021 plus de services publics !

La section FO-DGFIP n'abandonnera donc pas son action syndicale pour le maintien de tous les emplois et de toutes les implantations des finances publiques dans le département qui restent les garants du meilleur service aux contribuables et aux collectivités...

Communiqué de la section FO DGFIP 43

" 63 emplois supprimés depuis 2014 en Haute-Loire

Assemblée générale

Les retraités FO de la Haute-Loire solidaires des grévistes

Le 10 janvier 2020 s'est tenue l'assemblée générale de l'Union Départementale des Retraités FO 43 (UDR FO), en présence de Paul Barbier pour l'Union Confédérale des Retraités et de Pascal Samouth pour l'UD 43.

Joseph Déléage présentait le rapport moral : une année de lutte pour le maintien du pouvoir d'achat des retraités, pour la défense du système de retraites actuel géré paritaire, pour des soins de qualité avec un personnel suffisant à l'hôpital ou dans les EHPAD...

Marie Paule Giraud détaillait le rapport financier. Le rapport moral et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité ;

quitus est donné à Marie Paule pour sa bonne gestion. Les instances de l'UDR 43 sont élues.

La lutte pour la défense du système actuel de retraites continue, avec une forte participation des retraités qui refusent de voir leur pension stagner, voire baisser avec le nouveau système à points.

Les retraités se déclarent solidaires des actifs et se cotisent pour participer à la caisse de grève.

Un repas convivial organisé par l'UD, clôturait la matinée.



Depuis des mois les représentants de l'AFOC ont alerté tous les administrateurs sur un projet de rapprochement entre l'OPAC 43 et LOIRE-HABITAT à travers une Société Anonyme de Coordination.

C'est en droite ligne de notre refus de la loi ELAN qui pousse à la fusion des organismes HLM.

Nous sommes attachés à la proximité qui permet un meilleur service rendu aux locataires

Nous nous félicitons que finalement une majorité des membres du Conseil d'Administration ait voté contre ce rapprochement (CA du 19 décembre 2020).

CEPENDANT NOUS RESTONS VIGILANTS...

Déclaration commune des administrateurs AFOC

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur Général, Mesdames et Messieurs les Administrateurs,

Rapprochement des deux organismes. Loire Habitat et OPAC de la Haute-Loire.

Lors du Conseil d'administration du 28 juin 2018 il a été décidé de lancer à coup de financement important une étude pour la création d'une Société Anonyme de Coordination (SAC).

Nous rappelons que ce dispositif a été inscrit dans la loi Elan pour contraindre les organismes qui n'atteignent pas le seuil minimum imposé de 12000 logements à se regrouper.

La direction nous a informés tardivement sur les différentes pistes de réflexions envisagées entre l'OPAC 43 et Loire Habitat. L'AFOC demande le maintien du statut d'Office Public de l'Habitat avec tout ce que cela implique, la garantie aux locataires d'un service public départemental tout en gardant une autonomie qui nous tient à cœur, en préservant l'emploi des salariés et la qualité du service rendu aux locataires.

Nous voulons empêcher la fin de l'Office Public de l'Habitat de la Haute Loire au profit des capitaux privés.

Le logement social, comme la santé, l'éducation et bien d'autres services, n'ont pas comme objectif la rentabilité économique, mais le service à tous en respectant les besoins de chacun et en particulier ceux des plus démunis.

En son temps, l'AFOC a dénoncé la loi ELAN comme mettant gravement en cause la survie du secteur HLM donc la capacité pour les plus démunis de pouvoir au moins se loger décemment à un coût abordable.

Avec ce projet de création de la SAC, on voit concrètement une des applications de la loi ELAN qui impose aux organismes HLM de se regrouper pour former des entités énormes au seul critère de la rentabilisation du logement social.

Pour L'AFOC, la dissolution de l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Loire est envisagée par sa direction et sous l'impulsion du Conseil Départemental de la Haute Loire et cela sans aucune concertation avec les différentes associations représentatives des locataires.

Selon l'AFOC, la création d'une SAC présenterait un risque et ne serait pas sans conséquence pour le service qu'un Office Public de l'Habitat doit rendre aux locataires.

Elle s'inquiète d'une éventuelle « mutualisation » d'une « rationalisation » des moyens humains, ce qui impacterait certainement l'emploi et les conditions de travail (...) ainsi que les services que les bailleurs sociaux doivent rendre aux usagers du logement social.

De plus, nous déplorons que les diverses informations liées à ce « projet de rapprochement » nous aient seulement été présentées par le Cabinet Sémaphores le 29 novembre dernier lors d'une réunion d'information à laquelle les administrateurs de l'OPAC 43 étaient conviés, alors que plusieurs réunions des deux Bureaux et des deux CODIR se sont tenues depuis le 29 janvier 2019.

Pour conclure, l'AFOC regrette le manque de transparence sur ce projet ou aucun élément n'a été mis sur la table des conseils d'administration courant 2019 et met en avant que l'OPAC de la Haute Loire ne gardera pas une autonomie de décision au sein d'une SAC.

En effet les compétences obligatoires de la SAC sont des missions essentielles, en particulier la définition du cadre stratégique patrimonial et de la politique technique, c'est-à-dire des décisions de construction et d'entretien du patrimoine des logements sociaux.

Pour ces différentes raisons, l'AFOC votera CONTRE la création de la Société de Coordination.

LOYERS

L'AFOC LA SEULE ASSOCIATION CONTRE LES HAUSSES

Lors du Conseil d'Administration du 17 décembre 2019, les 3 représentants de l'AFOC (Lucien PONOT Yssingeaux, Danièle MASSEBOEUF Brives Charensac, Jean Luc ISSARTEL Le Puy en Velay, ont voté **contre la hausse de 1.53 %** des loyers au 01/01/2020.

Après la baisse des APL et toutes les difficultés financières que rencontrent les locataires au quotidien nous refusons de cautionner une charge supplémentaire.

NB. L'élue CLCV au Conseil d'Administration s'est prononcée pour cette augmentation, considérant qu'elle était gérable pour la plupart des locataires. !!!!

**CORONAVIRUS
ET CONTRAT DE TRAVAIL**
**L'UNION DEPARTEMENTALE FO
À VOTRE ECOUTE**

Chômage partiel, congés pour garde d'enfant, droit de retrait, mise en place du télétravail, consultation obligatoire des représentants du personnel...

La crise sanitaire ne doit pas servir de prétexte à ne pas respecter vos droits ni à empêcher le syndicat de faire valoir ses revendications.

**Une question? 04 71 05 43 00
ou udfo43@wanadoo.fr**

**LES PERMANENCES FO DANS LE
DEPARTEMENT**

LE PUY EN VELAY - Union Départementale
Ouvert du Lundi au vendredi de 8h30 12h et de 14h à 17h ou sur rendez vous 1 avenue Saint Flory 43000 Le Puy en Velay Tél : 04.71.05.43.00

UNION LOCALE DE BRIOUDE

Permanence les mardis à 18h

Place du Postel immeuble Instruction 43100 Brioude
Tél : 04.71.50.08.78 Email ul.fo.brioude@wanadoo.fr

UNION LOCALE DE SAINTE SIGOLENE

Permanence les mardis à 17h30

Maison des syndicats et des loisirs Rue de Verdun 43600 Sainte Sigolène **Permanence les mardis à 17h30**
Tél : 06.82.46.36.99

UNION LOCALE DE LANGEAC

Rue Dumas 43300 Langeac **Permanence le 1er Lundi de chaque mois à 17h30**

**Salariés de l'artisanat,
du commerce, de l'industrie
et services...**

**ces permanences vous
sont ouvertes !**

**Venez nous rencontrer pour connaître vos
droits, votre convention collective...**

Un renseignement ça ne coûte rien !

AFOC

L'association FORCE OUVRIERE consommateurs organise une permanence **chaque lundi de 14h à 16h30 à l'Union Départementale et chaque vendredi matin de 8h30 à 12 h**: problèmes de

consommation, rapports locataires/propriétaires...

Une permanence spéciale locataires HLM est organisée le mardi après midi.

Vous pouvez également venir présenter vos problèmes de consommation lors des permanences des Unions Locales mentionnées ci-dessus. Ils seront traités.

<https://afoc43.fr>



web

**FORCE OUVRIERE
HAUTE-LOIRE
N°199 - mars 2020**

Rédaction-Administration : UD-FO 1 avenue
Saint Flory 43000 LE PUY EN VELAY
Tel : 04.71.05.43.00

Directeur de Publication :
Pascal SAMOUTH

Compte Banque Postale : 0024144A024
C.P.P.A.P. 0422 S 17241

E-mail : udfo43@wanadoo.fr
Blog : www.fo43.fr

LE PUY EN VELAY PPDC

P4

LA POSTE

DISPENSE DE TIMBRAGE

SOMMAIRE

- 2 - Procès des gilets jaunes - UBER
- 3 - Déclaration CE de l'UD - Réunions publiques
- 4 - 49-3 - FO claque la porte de la conférence de financement
- 5 - Réformes des retraites et femmes - Chômeurs non indemnisés premiers impactés
- 6 - DGFIP - Retraités
- 7 - AFOC - Fusion OPAC/Loire Habitat - Loyers
- 8 - Infos coronavirus - Permanences